

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 785

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 28

À l'alinéa 49, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« des »,

le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.